



GISORS ATHLETIC CLUB

Règlement Course du Sourire

Article 1 : Organisateur

Le « 5 et 10 bornes de la course du sourire » est une course sur route organisée par le Gisors Athletic Club. L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication complémentaire par mail à Xenia.kavalewski@cegetel.net ou par téléphone au 06 06 87 26 85.

Article 2 : Date, horaires

Le « 5 et 10 bornes de la Course du sourire » se tiendra le samedi 13 juin 2026, à Gisors. Il est composé de deux courses sur route, sur une boucle d'environ 5km, ainsi que des courses enfants, à l'intérieur du stade.

Courses enfants : départ 18h30 sur la piste d'athlétisme du complexe Maurice TASSUS.

Le 5 bornes : départ à 19h15 sur le stade. Les athlètes emprunteront ensuite les routes autour du stade pour finir sur le stade.

Le 10 bornes : départ à 20H00 sur le stade, ravitaillement à mi-course. Les athlètes devront effectuer 2 fois la boucle du 5 bornes.

Article 3 : Conditions d'inscription

3.1 Catégories d'âge

Le 5 bornes est ouvert à partir de la catégorie minimale (2011 et plus...)

Le 10 bornes est ouvert à partir de la catégorie cadet (2009 et plus...)

Les courses enfants sont ouvertes à partir de la catégorie poussin (2015 et plus ...)

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire à condition de fournir une autorisation parentale.

3-3 : Certificat médical et licence sportive

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence sportive avec la mention de non-contre-indication à la pratique du sport ou athlétisme en compétition (en cours de validité à la date de la manifestation)
- Soit d'un parcours de prévention santé (PPS) valide et complet à date de l'évènement

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne via la plateforme d'inscription « Finishers.com », ou sur place le jour même, majorée de 2€. Les inscriptions pour les enfants se feront uniquement sur place (sans majoration). Le retrait des dossards se fera sur place à partir de 17h30.

4-1 : Prix

Courses enfants : le montant de l'engagement quelle que soit la catégorie est fixé à 2€

Le 5 bornes : Le montant de l'engagement est fixé à 7€ (+ frais de gestion Finishers.com)

Le 10 bornes : Le montant de l'engagement est fixé à 12€ (+frais de gestion Finishers.com)

4-2 : Transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit, sauf demande écrite communiquée par mail à l'organisation **avant le 06/06/26**, mentionnant les nom, prénom, date de naissance du remplaçant, et en joignant son certificat médical. Tout participant reconnu en infraction avec le présent



GISORS ATHLETIC CLUB

règlement sera mis hors course, et désigné responsable de tout dommage causé ou subi, si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline alors toute responsabilité.

4-3 : Remboursement

Tout engagement est ferme et définitif.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF, pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, et une équipe de secouristes sera installée sur le stade. En outre, nous demandons aux coureurs **de respecter le code de la route et d'emprunter au maximum les trottoirs, lorsque cela est possible.**

Article 7 : Classement et récompenses

Pour chaque course, les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés. De plus, un cadeau sera distribué à chaque participant lors du retrait des dossards.

Article 8 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 9 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 10 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la manifestation, soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure (sécurité, intempéries...). Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité en dehors de leurs frais d'engagement, sauf en cas de report à une date ultérieure raisonnable.